

NON À LA GESTION DES REMPLACEMENTS PAR UNE START-UP PRIVÉE !

LE REMPLAÇANT SERA INFORMÉ DU REMPLACEMENT À EFFECTUER PAR :

mail professionnel

SMS

application

non obligatoires en tout cas au début...

SERONT INDIQUÉS ENTRE AUTRES SUR CES « SUPPORTS »

lieu, nom de l'enseignant à remplacer, nom du directeur, horaires, **+ indication du temps de trajet...**

si annulation ou modification du remplacement (ce qui implique de vérifier constamment sa boîte professionnelle...)

Les directeurs recevront aussi toutes ces informations



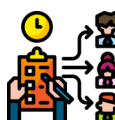
POURQUOI S'Y OPPOSER ?



Disparition de la relation téléphonique avec le (ou la) secrétaire



Externalisation d'une compétence de l'État



Directeurs deviennent des vrais managers, avec cette charge de travail en plus, ils auront une nouvelle responsabilité directe vis à vis des remplaçants.

C'est la loi Rilhac que nous combattons.



Si bug sur l'application, les conséquences pourraient être importantes (remplacements non effectués, difficultés de paiement des indemnités par ex.)



Disparition progressive des secrétaires de circonscription avec comme objectif de centraliser leurs fonctions au niveau du département



Aucune présentation à la formation spécialisée qui traite de la santé et des conditions de travail des personnels



Nos revendications

- Non à la privatisation du service public
- Non aux suppressions de postes des personnels administratifs
- Maintien de tous les emplois et recrutement des personnels nécessaires dans le cadre du statut
- Recrutement de remplaçants en nombre pour mettre un coup d'arrêt à la pénurie de remplaçants
- Respect du statut et amélioration des conditions de travail des agents.